

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
07/12/2022

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 6
Exprimés : 28

OBJET :

ORGANISATION

Commission
« Sécurité et Vie
Quotidienne » -
Remplacement d'un
membre

Transmis au représentant
de l'Etat le :

Publié le :

Affiché le :

Mis en ligne le :

En l'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PLANAS Pierre, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, Mme QUER Martine, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme MENAHEM Sophie, adjointe à Mme LACOMBE Maria, adjointe,
M. VILA-PASOLA Marti, adjoint à M. ANGULO José
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,
M. PARAYRE Jean, conseiller municipal à Mme QUER Martine, conseillère municipale.

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

VU l'article L 2121-22 du CGCT qui permet au conseil municipal de former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal n°20f/2022 en date du 23 février 2022 portant refonte et composition des commissions municipales, et notamment la :

- Commission Sécurité et Vie Quotidienne

CONSIDERANT que la composition de ces commissions respecte la représentation proportionnelle, (7 membres pour la liste « Céret Autrement », 1 membre pour la liste « Céret Ensemble », 1 membre pour la liste « Céret 2020 – Votre Avenir »),

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement d'un membre pour la liste « Céret Autrement » pour la bonne administration des affaires de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

Procède à l'élection

- **Est élu à l'Unanimité** membres de la commission Sécurité et Vie quotidienne : PLANAS Pierre en remplacement de Monsieur BORREIL Philippe.

Les autres membres de la commission demeurent inchangés : M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme BRISSAUD Mina, Mme DUNYACH Monique, M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques.

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire



Michel COSTE

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.